

Monsieur



ay receu depuis peu de vous une Lettre du Conte Pompei
 par la quelle il implore le secours de ces amis et le vostre en
 particulier pour defendre son innocence contre la violente
 persecution qu'un Comissaire de Mastricht luy fait. Le
 quel le veut en toute facon rendre auteur d'un affront
 quil a receu d'un de ces domestiques. dequoy ie ne vous
 en conteray point l'histoire au long, ne d'autant pas
 vo^s ne l'avez desja apprise d'ailleurs. Mais ie vo^s diray
 seulement. Monsieur. com^{me} le d^{eu}x^{iesme} Conte proteste d'estre tout a fait
 innocent de ce dont on l'accuse, et sa parole fait au
 contraire tout ce quil veut pour le faire paroistre
 coupable, ayant fait examiner quelz personnes quil a veu
 luy estre peu affectionnees, et non seulement sur ce fait
 mais sur tout le cours de sa vie depuis quil est esle
 en garnison dans ledit lieu, et a veu divers autres stratage
 mes pour mieux parvenir a son but. Et le pis est q^{ue} l'affaire
 ayant a estre jugee par le Conseil d'Etat qui prend
 offence a ce qu'on dit com^{me} faite a toy mesme. Le pauvre
 Conte court un manifeste peril de faire naufrage si une
 puissante main com^{me} la v^{ostre} ne le sauve, et com^{me} mille
 vray-semblables ne scaurient conclure une verite, non plus
 q^{ue} mille points faise une ligne, et q^{ue} pouroit mesme une
 verite, et contraire, et ennemie de l'autre, et qu'en ce q^{ue} il

Hug. 37.

ny a eu ny heures, ny mort, ny rien contol (Etat,
mais seulement, qu'ilz vous donneront d'un costé et d'autre, se
prenez la liberté Monsieur de vous luy, en permission de
prendre la cause du Conte, en main, luy rendant
tous les bons offices qu'il pourra, tant envers M. de
Jou Conseil, qu'envers luy, vous en aura un obligation
perpetuelle, et qui vous en temagnera toute sorte de
gratitude, et de reconnaissance, et ayant en ce mon
intercession envers vous, seroit de qu'ilz efficace, ie vous
auray un obligation tresparticuliere, aussy qu'ilz soit
exaucée.

Au demurant ie vous dois encores des remerciem^{ts}. Monsieur, par
les bon avis que vous m'a plu me donner par la vos du id.
du passé, pour ce qui touche ma Comp^{te}, il est bien vray
que ne croyois pas que le temps fut si mal propre de parler
a M. de la Haye, venir icy, lors que vous en ay esent,
puis qu'ilz mesme m'avoit fait esperer, devant son
despart de la Haye. Je ne croyois pas aussy, que ce
seroit chose, si lors d'apparence, ny a c'estuy de
pouvoir passer qu'ilz qu'on honore icy, en cas qu'on se
monte a Breda, et d'en desirer un acte de M. de M. puis
qu'il y a des exemples, que la mesme chose a esté accordée a
d'autres, M. de la Haye, de la Haye et M. de la Haye
ont eu l'acte de pouvoir tenir, et l'un a, l'autre de leurs
Comp^{tes}, le i. a Barcelon, et l'autre a Breuvort, qui sont sans
doute des Soldats de la nature de ceux que vous ay nommez
M. de la Haye, qu'il eut esté redoublé d'en faire la

proposition a S. A. com^{me} de vo^{us}. l'ay fait^{mais}, et ne vous
 dequise point la verité des choses, car vo^{us} estes en icelle
 reputation d'estre u obligent envers vos amis. Lors qu'il s'
 agit de faire quelq^{ue} office pour eux, envers S. A. & vo^{us}.
 les faites toujours de la meilleure grace q^{ue} le suiet le
 peut permettre, en sorte q^{ue} vo^{us} ne mettez en danger ny
 vo^{us} ny eux de recevoir d'icelle ny blâme, ny reproche.
 Mais d'une chose me sensis coupable, qui est de vous
 importuner u troubler pour des choses u petites, vous qui
 estes d'ord^{inaire} occupé dans les plus grandes u bien q^{ue} vo^{us} le
 devez attribuer aussy, plus tost a l'excès de vo^{us} courtoisie
 que a mon naturel. Or il finiray ce discours trop importun
 en vo^{us} sup^{pliant} de ne parler plus de ma Compt^e a S. A. jusques
 a ce q^{ue} vo^{us} y voyez conuie par le temps, et l'occasion, et d'
 estre assuree q^{ue} vo^{us} n'auez au monde, sur^{plus} de vant q^{ue} moy.
 Et reviendray au particulier du d^{eu} l'ort, vo^{us} sup^{pliant} Monsieur de
 me dire en quel estat l'affaire est, et quelle vo^{us} croyez qu'en
 sera l'issue.

Je suis
 Monsieur

Apres avoir avoir escrit la printe j'ay receu
 celle qui l'vo^{us} pla^{it} de m'envoyer le 7. a la quelle
 je respondray a^u com^{me} d'icelle, et vo^{us} sup^{pliant} de lire la
 t^{ro}is^{ies}me lettre de M. le Marquis de Chastillon
 et de me la renvoyer apres l'avoir
 faite voir a S. A. et avoir procure
 la faveur dont elle est requise, ce
 ne manquera pas de la faire
 parvenir a la d^{eu}me, a fin de.



Je suis tres humble et tres
 ob^{edi}ssant serviteur

F. S. A. P. de Namur le 24.
 Juillet 1645,

[Signature]

[Faint, illegible handwritten text, likely bleed-through from the reverse side of the page.]

